GROUPE AIESSE

Lettre N°25

Plénière du 25 février 2019

# LETTRE D'INFORMATION

du groupe des **A**ssociations et **I**nstitutions, de l'**É**conomie **S**ociale et **S**olidaire, et de l'**E**nvironnement du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du Centre - Val de Loire

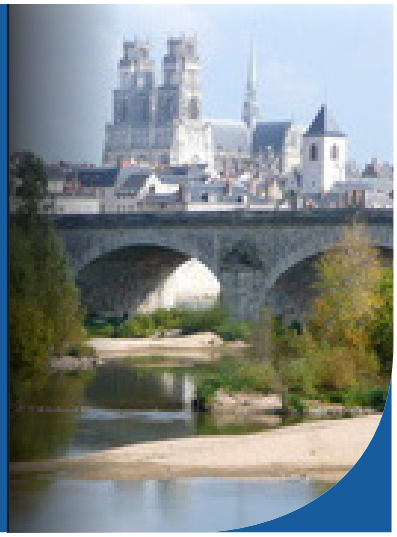

## Au Sommaire :


- **Carte des formations professionnelles : des craintes concernant les nouvelles modalités**
- **Budget primitif : l'inquiétude de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**
- **SRADDET : Un schéma répondant aux préconisations du CESER, malgré une plus grande place souhaitée pour l'économie circulaire**
- **Débat sur la situation sociale en France : le CESER adopte une motion et initie des travaux**
- **Le CESER pionnier dans la signature de la charte partenariale d'engagement en faveur de l'égalité**


## Avis sur les nouvelles mobilités

### La mobilité au service des enjeux sociaux en milieux ruraux et auprès des jeunes.

**Le Groupe partage les observations émises dans l'avis concernant les enjeux sociaux et environnementaux des mobilités en milieu rura**l. Il souligne en ce sens l'importance de cette question, en particulier dans les territoires à faible densité où une grande partie des habitants vivent dans une situation de quasi-assignation territoriale ; et insiste notamment sur la mise en avant, dans l'avis, du rôle de « chef de file de l'intermodalité » et de « catalyseur des initiatives des acteurs du territoire » que peut jouer le Conseil Régional.

Par ailleurs, il félicite l'avis du rapporteur, dont les conclusions peuvent être rapprochées de celles émises par le programme de recherche/action MOUR, mené par le Laboratoire CITERES de l'Université de Tours.

Le Groupe souhaite toutefois insister sur une mesure : la mise à l'étude et l'évaluation des coûts de la gratuité pour les jeunes de moins de 26 ans. Aussi, il soutient cette proposition car de nombreux jeunes étudiants – près de 40% – connaissent une situation de précarité. Ces contraintes conduisent parfois ces derniers à privilégier des choix de formation en fonction de la proximité à leur lieu de résidence, au détriment d'options plus en adéquation avec leurs centres d'intérêt et/ou compétences.

C'est afin de pallier ces difficultés que le Groupe se prononce en faveur de la gratuité des transports. Enfin, il souligne que cette mesure, si elle induit un coût pour la Région, lui permettra par ailleurs d'aller vers une véritable rentabilité sociale, mais aussi d'atteindre les objectifs du SRADDET en matière de développement universitaire.

*D'après l'intervention de **Jean-Paul Carrière**.*

> *Le Groupe a voté en faveur de l'avis, qui a été adopté à l'unanimité.*

# GRAND DÉBAT NATIONAL

## Le CESER Centre-Val de Loire apporte sa contribution

**Dans sa contribution, le CESER présente ses recommandations sur les thématiques suivantes :**

### I. Comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se déplacer, se chauffer, isoler leur logement.

1. Isoler son logement et se chauffer
   Il faut simplifier les dispositifs avec un point d'entrée unique sur tout ce qui concerne la transition énergétique.
2. Améliorer la mobilité
3. Sortir de la pauvreté : question de la répartition des richesses posées

### II. Comment faire évoluer l'organisation de l'Etat et des autres collectivités publiques pour mieux répondre aux besoins des Français.

1. Faciliter l'accès aux services essentiels pour tous les habitants
2. L'accès à la santé : un service essentiel en danger en région Centre-Val de Loire (cf. rapport) : le CESER propose notamment revoir ou amender le plan régional de santé
3. Clarifier l'organisation territoriale et la répartition des compétences afin de permettre une meilleure visibilité auprès de nos concitoyens

### III. Comment faire évoluer le lien entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français ?

Il est proposé de procéder à une « remise à plat », une transparence sur l'impôt.

### IV. Comment faire évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté.

Le CESER se doit d'être exemplaire pour proposer une organisation de la démocratie participative qui convienne à tous. Le CESER a commencé un travail en ce sens en proposant la possibilité de réaliser des saisines citoyennes.

*Cette contribution, disponible sur le site du CESER, sera présentée au CESE le 12 mars 2019.*
*Elle fera également l'objet d'un document communicant de 4 pages.*

**Zoom**

Le Président de région François Bonneau félicite le CESER pour sa mobilisation au Grand Débat National. Celui-ci, en région, connait un développement important. Le nombre d'initiatives et de communes concernées démontrent le désir de nos concitoyens d'apporter leurs analyses, leurs contributions afin de répondre aux défis urgents et collectifs de notre société.
Aussi, il souligne une résonnance parfaite entre le travail effectué par le CESER et nos concitoyens. Les enjeux traités sont les sujets de préoccupations actuels : accès aux soins dans les hôpitaux, enjeu environnemental, transports et mobilités, …
Il souligne l'importance de trouver un nouveau paradigme, de faire « bouger les choses » et que les citoyens puissent apporter leurs contributions dans la construction de la société. En ce sens, il semble pertinent d'agir à travers les bassins de vie, dont la notion est compréhensible pour une grande majorité. Ces derniers sont un important creuset pour la vie démocratique en région.

**Le Groupe apporte des éléments complémentaires à la contribution, et plus spécifiquement au chapitre consacré au logement des Français, en apportant un regard sur le logement social.**

Il rappelle à ce titre que le logement social, à travers la baisse de loyer imposée par l'État pour compenser la baisse de l'APL, a ainsi perdu 1 milliard de recettes en 2018 et 2019. Cette perte devrait être portée à 1,5 milliard en 2020.
Or, il est important de rappeler que le logement social est un acteur économique fort et une chance, non seulement pour la région Centre-Val de Loire mais pour l'ensemble du territoire français car il répond aux besoins fondamentaux des ménages qui n'ont pas les capacités financières pour être propriétaires, ni même pour se loger dans le parc privé.

En région, le logement social représentent plus de la moitié de la commande publique dans le secteur du bâtiment, et investit plus de 500 millions d'euro chaque année, à travers les 35 organismes qui y interviennent. Ces organismes réhabilitent et améliorent les bâtiments, participant ainsi activement à la transition énergétique. Par ailleurs, ce sont 2 500 nouveaux logements qui sont construits chaque année, soutenant ainsi plus de 6 500 emplois et 130 000 heures d'insertion dans le secteur du BTP.

Le Groupe souligne également que ces logements accueillent tous types de profils aux ressources les plus modestes : familles monoparentales, retraités, étudiants, ménages nécessitant une résidence adaptée, …
Représentant 1 habitant sur 6 en région, le Groupe met en exergue le fait qu'habiter en HLM ne constitue pas une exception, mais que le logement social se présente au contraire comme un outil de pouvoir d'achat et de mixité social.

Afin de défendre ces différents éléments, le Groupe soutient le souhait des 35 organismes au service du logement social en région de contribuer au Grand Débat National, en transmettant 11 propositions. Celles-ci portent sur des éléments clé – la TVA, l'APL, les normes, la revitalisation des centre-bourgs, la rénovation énergétique, l'accession à la propriété et le prêt à taux zéro – visent à garantir une progression de la production des logements destinés aux ménages les plus modestes et une amélioration du parc existant.

*D'après l'intervention de **Nathalie Bertin.***

> *Le Groupe a voté en faveur de la contribution,*
> *qui a été adoptée à la majorité*
> *(3 abstentions, 13 non participations au vote)*

# Avis SDAGE – PRGI

## Un travail sur la gestion des eaux pour les années à venir

**Les avis sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et le plan de gestion des risques d'inondation (PRGI) 2022-2027 sont présentés par le rapporteur, membre du Groupe AIESSE, René Rosoux.**

Régis Réguigne félicite le travail considérable et la capacité d'étude de la commission sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Ces deux rapports sont conséquents et apportent un grand nombre d'informations utiles.

Il rappelle toutefois que si les conseillers et leurs structures sont consultés, tous les citoyens peuvent également intervenir au débat en participant à la consultation via une manifestation par Internet ou par voie postale. Il s'agit là d'une première étape : aujourd'hui, la consultation porte sur les grands enjeux et l'avis de ce jour n'est qu'un premier avis. D'ici fin 2020, les résultats sur le SDAGE 2016-2021 permettront de formuler des avis encore plus éclairés pour le futur SDAGE 2022-2027. Une seconde commission travaillera en détail sur ce sujet, de façon à ce que fin 2020, le CESER soit en capacité de donner un avis définitif sur les SDAGE.

Concernant le PGRI, il rappelle que les crues de 2016 ont laissé de terribles séquelles. L'avis présenté ce jour est lui aussi un premier avis ; aussi la pensée doit être affinée afin de répondre au mieux aux risques qu'encourent les différentes communes et intercommunalités.

*D'après l'intervention de **Régis Réguigne.***

> *Le Groupe a voté en faveur de l'avis sur le SDAGE,*
> *qui a été approuvé à la majorité*
> *(2 abstentions, 2 non participations au vote).*
>
> *Le Groupe a également voté en faveur de l'avis sur le PRGI,*
> *qui a été approuvé à la majorité (le groupe CGT n'ayant pas pris au vote).*

# Rapport sur la situation sur les hôpitaux publics

## Un constat inquiétant en région Centre-Val de Loire

**Le rapport sur la situation – alarmante – des hôpitaux publics en région ainsi que les recommandations préconisées par le CESER sont présentés par le rapporteur, membre du Groupe AIESSE, Dominique Sacher.**

Le rapport se compose de trois grands axes : un premier portant sur les territoires, un second sur les moyens humains et enfin, un troisième sur le cadre national. Les éléments de constat et réflexions du rapport ont été nourris par les travaux réalisés par la commission ad hoc en amont, notamment des auditions menés sur différents sites hospitaliers, couvrant l'ensemble du territoire régional.

**A l'issue de la présentation, le groupe a souhaité faire part d'informations complémentaires au rapport.**

Il a ainsi apporté en premier lieu des informations complémentaires portant sur l'hôpital psychiatrique. En effet, le Groupe s'inquiète du manque de prise en charge des malades, malgré une recrudescence des pathologies psychiatriques, celles-ci se plaçant au 3ème rang des maladies les plus fréquentes et pouvant devenir d'ici 2020, la première cause de handicap au monde.[1]

Par ailleurs, force est de constater en région l'insuffisance du nombre de centres médico-psychiatriques et de centres médico-psycho-pédagogiques. Aussi, par manque de moyens humains, les centres existants sont dans l'incapacité de recevoir les patients dans des délais raisonnables, voire même de répondre aux demandes de rendez-vous ou d'interventions à domicile, selon les territoires. Cette incapacité à prendre en charge le suivi des patients induit de graves conséquences pour ces derniers, en particulier les : rechutes, abandon des soins ou, plus grave encore (prison, suicides, …).

Par ailleurs, sans autre solution, l'accompagnement des malades est dans la majorité des cas réalisé par les proches. Ces derniers ont souvent recours à des services non sensibilisés ou saturés (police, SOS médecins) et peuvent, du fait de la charge que représente cet accompagnement, développer eux-mêmes des traumatismes ou maladies.

Afin d'éviter ces situations, le Groupe préconise la mise en place d'alternatives à l'hospitalisation d'urgence, telles que les Conseils Locaux de Santé Mentale[2] ou autres initiatives mises en place sur certains territoires et grandes villes[3]. Enfin, il souligne également que la mise en œuvre d'un accompagnement psycho-social par tous les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social est le corollaire indispensable des soins et qu'une réhabilitation socio-professionnelle accompagnée est fondamentale pour que le patient, in fine, recouvre des liens sociaux, de l'autonomie et puisse vivre sa propre vie de citoyen selon ses choix et ses capacités.

*D'après l'intervention* ***d'Aïcha Banian.***

1 Source : OMS
2 En savoir plus : http://clsm-ccoms.org/les-conseils-locaux-de-sante-mentale/
3 On citera, à titre d'exemple, l'Unité Locale d'Intervention de Crise et d'Evaluation, à Marseille. En savoir plus : http://observatoire.unafam.org/2017/06/18/unite-locale-dintervention-de-crise-et-devaluation-ulice/

Dans une seconde intervention, le Groupe félicite les membres du groupe de travail et la qualité du rapport. Pour sa première saisine citoyenne, le rapport, dense, est à la hauteur des enjeux.
Il rappelle que si la CGT et CITLAB, qui avaient tous deux saisi le CESER par le biais de pétitions citoyennes, proposaient la création d'un second centre hospitalier universitaire (CHU), le rapport privilégie un autre scénario en prônant la coopération entre le Centre Hospitalier Universitaire de Tours et le Centre Hospitalier Régional d'Orléans.
Le Groupe s'interroge toutefois certains points du rapport. Il questionne ainsi la nécessité de dissocier la situation critique des hôpitaux de celles des formations, notamment à travers l'exemple du CHU et la faculté de médecine de Tours. Pour renforcer le CHU et les facultés, il est important d'en élargir l'assise, en les associant au CHRO. Sans cette collaboration, le groupe s'interroge sur les possibilités existantes pour proposer des stages de qualité aux internes, mais aussi pour rendre le territoire régional plus attractif.
En effet, ce dernier point est un enjeu d'autant plus considérable que la région Centre-Val de Loire est la plus démunie de France en termes d'accès aux soins. Un plan d'urgence est donc nécessaire. Pour l'université qui souhaite rayonner en dehors de sa ville, il pourrait être envisagé de procéder à la mise en place de campus délocalisés, à l'instar de réalisations similaires dans d'autres régions, avec un déploiement sur Châteauroux et Bourges notamment. Il serait également concevable de créer des parcours disséminés sur le territoire (sur Orléans, Bourges, …) dans le cadre de la création d'une Communauté d'universités et d'établissements (Comue) en région.
Le Groupe souligne toutefois que, malgré ces propositions, le rôle de chef de file du CHU de Tours ne serait en aucun cas remis en cause. Ces propositions visent à favoriser l'attractivité et pallier ainsi la désertion médicale dont le Centre-Val de Loire fait l'objet.

*D'après l'intervention de* ***Pierre Allorant.***

Enfin, le Groupe souligne qu'au niveau national existe un mal-être des étudiants en santé, qui voient leur bien-être et leur santé mentale empiétés par leurs études. En ce sens, il est important de rappeler que l'hôpital public a une fonction de formation.

*D'après l'intervention de* ***Sarah Hoarau.***

> *A la suite de ses interventions et apports,*
> *le Groupe a voté en faveur du rapport, qui a été adopté à l'unanimité.*

# Avis sur la transition énergétique

## Une mobilisation et un engagement fort de la Région face à l'urgence climatique et sociale.

**L'avis sur la transition énergétique est présenté par le rapporteur, membre du Groupe AIESSE, Samuel Senave.**

Si le Groupe félicite la Région pour sa volonté de s'engager dans la transition énergétique, il tient à faire part de ses remarques en la matière concernant le secteur du tourisme.
Il souligne ainsi que l'hébergement touristique est, à l'instar des habitants, concerné par l'amélioration de la performance énergétique. Aussi, il semble pertinent d'établir une corrélation entre l'avis présenté ce jour et les différents schémas et stratégies régionaux en faveur du tourisme. En ce sens, le Groupe rappelle que la question de la transition énergétique est ainsi abordée au sein de la Stratégie Régionale du Tourisme et des Loisirs, qui incite à améliorer la performance énergétique dans son dispositif CAP Hébergement touristique pour tous.
Si la réalisation de diagnostics énergétiques préalables à tous travaux reste une condition sine qua non à l'obtention d'aides à la rénovation ou à la création d'hébergements touristiques lucratifs et non lucratifs, le Groupe regrette toutefois que l'obtention de labels ou certifications environnementaux, tel que l'Ecolabel européen délivré par l'AFNOR[4] , ne soit plus une obligation. En effet, ces labels, délivrés pour une durée limitée (audit de contrôle tous les 2 ans dans le cas de l'écolabel européen) sont ambitieux et visent à réduire les impacts environnementaux d'un service à chaque étape de son cycle de vie.
Le Groupe rappelle qu'à ce jour, seuls 8 établissements d'hébergements touristiques sont détenteurs de l'Ecolabel européen, représentant 4,39% des établissements possédant cette certification en France (182 hébergements). Un véritable travail d'amélioration est donc à mener sur cette question en région. En ce sens, il invite le Conseil Régional, d'une part, à se montrer plus incitatif sur la question énergétique dans ses attributions d'aide à l'investissement et, d'autre part, à faire la promotion des structures touristiques éco-labélisées comme valeur ajoutée dans le paysage touristique régional.

*D'après l'intervention de **Charlotte Kozdra.***

> *Le Groupe a voté en faveur l'avis,*
> *qui a été adopté à la majorité avec une abstention*

4 Association Française de Normalisation

---

**Les auteurs des interventions :**

**Pierre Allorant :** Maître de conférence en Histoire du Droit, Université d'Orléans. Conseiller du CESER Centre-Val de Loire.

**Aïcha Banian :** Représentante de l'UNAFAM.

**Nathalie Bertin :** Représentante de l'USH Centre-Val de Loire.

**Jean-Paul Carrière :** Enseignant-chercheur à l'Université de Tours, secrétaire du Bureau et membre de la commission «Aménagement de l'espace».

**Sarah Hoarau :** Conseillère de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE).

**Charlotte Kozdra :** Représentante du Comité régional du Tourisme (CRT) du Centre-Val de Loire et Déléguée régionale de l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT Centre-Val de Loire).

**Régis Réguigne :** personne qualifiée dans le domaine de la protection de l'environnement.

**Pour le Groupe Associations ESSE**

Directeur de publication :
Jean-Louis Desnoues

CRESS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty
BP 41223
45 401 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90
Télécopie : 02 38 43 05 77
Messagerie : v.burille@cresscentre.org

**GROUPE des Associations ESSE**
**CESER Centre-Val de Loire**